

P.V. n° 7

Présidente : Mme BERLAND MILLET

Présents : M. BORDIER – BOSCHER - CHARPENTIER – CHAUVIN – FEKRINI – JASKOT – LALANNE – LANAU - MOURGUES - ROUSSELY

Assiste : M. VALLET (D.G.A)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NOUVELLE AQUITAINE FOOTBALL-ENTREPRISE

Le système de l'épreuve :

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOTBALL ENTREPRISE
SAISON 2025/2026

21 Engagés

Du 10 au 16 Novembre 2025	1er Tour	5 matches avec	10 clubs
Du 09 au 15 Février 2026	1/8èmes de Finale	8 matches avec	5 vainqueurs + 11 entrants
Du 09 au 15 Mars 2026	1/4 de Finale	4 matches avec	8 vainqueurs
Du 11 au 17 Mai 2026	1/2 Finales	2 matches avec	4 vainqueurs
Le samedi 20 Juin 2026	FINALE	1 match avec	2 vainqueurs

Homologation des rencontres du 2nd Tour :

La C.R. FOOT DIVERSIFIE homologue les résultats des rencontres des 1/4 de Finale qui se sont déroulées les 11 et 12 Mars 2026.

Coupe Na Foot Entreprise / Phase Unique				Poule Unique	
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts
55545556	28532.1	12/03/2026	Speedauto Fc 1 - Daxap Rc 1	4 - 1	
55545557	28533.1	12/03/2026	Securite Sociale Ca 1 - F.C. Espace Foot 1	0 - 0	5 - 4
55545558	28534.1	12/03/2026	Fc Team Approved-Fa 1 - Fc Le Bon Jouet 1	2 - 3	
55545559	28535.1	11/03/2026	Assoa 1 - F.C P2m 1	3 - 3	6 - 5

Le tirage au sort des ½ Finales :

Les membres de la C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE ont indiqué sur le précédent P.V, par anticipation, le tirage au sort des ½ Finales qui auront lieu entre le 11 et 17 Mai 2026.

La liste des rencontres avait été indiquée ainsi (ordre à définir selon la règle du recevant/visiteur) :

- **A.S SUD OUEST AUTO ou F.C. P2M / C.A. SECURITE SOCIALE ou F.C. ESPACE FOOT**
- **SPEEDAUTO F.C. ou DAXAP R.C. / F.C. TEAM APPROVED FA ou F.C. LE BON JOUET**

« 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort. Aucune hiérarchie de niveau n'est appliquée sur cette épreuve. Toutefois, si le club tiré au sort en second s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club deviendra recevant.

En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée. »

La liste des rencontres :

Coupe Na Foot Entreprise / Phase Unique	Poule Unique	125
Dimanche 17/05/2026		
J4 55606312 28887.1 660641 Assoa 1	- 600544 Securite Sociale Ca 15H 1	Parc Des Sports Des Écus 2 Terrain Annexe N° 2 76 Rue Des Ecus 33110 LE BOUSCAT
J4 55606313 28888.1 681923 Fc Le Bon Jouet 1	- 660797 Speedauto Fc 1 15H	

Les clubs recevant ces ½ Finales devront indiquer l'horaire (jour et heure) et l'installation sportive auprès du service compétitions de la LFNA.

La réglementation :

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (**pas de prolongation**), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Un arbitre central et deux arbitres-assistants seront désignés sur chaque rencontre par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise **est limité à 4** sur l'ensemble de l'épreuve.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.).

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

Vincent MOURGUES, référent FUTNET de la LFNA, dresse un bilan de la Finale Régionale du championnat FUTNET qui s'est déroulée le samedi 04 Avril au Gymnase de ROUILLAC. Elle regroupait 3 équipes finalistes :

- *Tennis Ballon Angoumois*
- *F.C. Haute Charente*
- *Aunis Sud Futsal*

« Après un premier match entre Aunis Sud Futsal et le FC Haute Charente (3 sets à 1, 16-18, 15-13, 15-4, 15-9), qui a permis aux deux équipes de prendre leurs marques, **le Tennis Ballon Angoumois**, spécialiste de la discipline, a su imposer son jeu. Deux victoires face au FC Haute Charente (3 sets à 0, 15-10n 15-9, 15-2) et Aunis Sud Futsal (3 sets à 0, 15-4, 15-8, 17-15) lui permettent **d'empocher le titre de champion régional et de décrocher son ticket pour le barrage d'accession à la D2 le 6 juin prochain à Sète.**

La Ligue félicite le Tennis Ballon Angoumois pour son titre et lui adresse tous ses encouragements pour le barrage. Elle remercie également les cinq autres clubs engagés dans ce championnat 2025-2026 ainsi que les communes de Montembœuf, Saint-Jean-d'Angély, Rouillac et l'Université de Bordeaux pour la mise à disposition de leurs installations. »

La Présidente de la C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE,

Mme BERLAND MILLET Stéphanie,



Le secrétaire de séance,

M. VALLET Vincent,



P.V. validé le 15 Avril 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.